

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



N° 32

Avril 2013

SOMMAIRE

Photo de Chantal Codourey Piguet	la Une
Sommaire	p. 2
Les informations du Conseil communal	p. 3
Comptes communaux 2012	p. 4
Adhésion des communes à l'association « Sports en Gruyère »	p. 5
Quelques nouvelles sur la déchetterie	p. 6
Triage forestier et modification des horaires scolaires	p. 7
Île d'ogoz, qui détient des documents ?	p. 8
Assemblée communale ordre du jour et résumé, bourses	p. 9
Réduction des primes d'assurance-maladie	p. 10
Agenda de l'intersociétés	p. 11
Giron des musiques gruériennes à Sâles et avis aux créatifs	p. 12

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

AGENCE AVS

Administration communale
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

 026 917 83 50

JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère
Avenue de la Gare 12
1630 Bulle

 026 305 86 40

POPULATION EN 2013

Nombre d'habitants	1'440
Maules	302
Romanens	337
Rueyres-Treyfayes	154
Sâles	647
Naissances en 2012	17
Naissances en 2013	3

LES INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Projet éolien – L'assemblée communale extraordinaire du 23 février 2013 a décidé de renoncer au projet d'étude du parc éolien du Mont-Gibloux. Le conseil communal a pris acte, mais regrette cette décision et les arguments avancés pour refuser ce projet d'étude.

La société Ennova et le conseil communal, après pesée des intérêts, ont décidé de retirer la mise à l'enquête du mât de mesure sur Sâles. Le projet continue sur les communes de Grangettes et du Châtelard, avec un seul mât de mesure.

Salle polyvalente – Les travaux ont débuté. Le terrassement et le gros œuvre devraient être terminés pour juillet afin de poser la charpente avant l'été. Le nouveau terrain de foot sera réalisé en parallèle.

L'utilisation de la salle de gym est perturbée pendant les travaux, mais tout est mis en œuvre pour qu'il y ait le moins de désagrément possible. Merci de votre patience et de votre compréhension.

Déchetterie – La nouvelle mise en zone d'activité à la Joretta a été acceptée par l'Etat. Malheureusement, la mise en zone d'intérêt général, afin d'y implanter notre déchetterie, a été refusée. Le conseil communal reprend le dossier en main afin de trouver rapidement une solution.

Apprentie – Après avoir reçu et étudié 6 dossiers de candidature, dont 2 de la commune, suite à notre tout-ménage de janvier, le conseil communal a choisi d'engager Mlle Natacha Gremaud, de Romanens, comme apprentie dès cet été. Elle sera suivie par Thierry Gendre comme maître d'apprentissage. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle étape de vie.

Assemblée communale – L'assemblée communale du 23 avril prochain aura pour objet principal l'approbation des comptes 2012. Nous y parlerons aussi du projet de « Sports en Gruyère », de la modification des statuts de la corporation du triage de la Sionge et du prix de vente du nouveau terrain en zone d'activité à la Joretta. Ces différents points vous sont présentés plus en détail dans les pages suivantes.

Au nom du conseil communal
Jean-Marc Piguët – Syndic

Le conseil communal a le plaisir de vous présenter notre nouveau collègue, élu le 24 mars 2013 lors de l'élection complémentaire.

Nous lui formulons ici tous nos vœux de réussite dans ce nouveau défi !

Stéphane Baechler

Marié, 2 enfants, 39 ans, habite à Romanens

Installateur Sanitaire et dessinateur Chauffage

**Dicastère : Aménagement du territoire
Police des constructions
Environnement et Energies**



COMPTES COMMUNAUX 2012

Fonctionnement

Les comptes 2012 bouclent une nouvelle fois sur un résultat positif et ceci malgré le budget qui prévoyait une perte de CHF 70'068.00. En effet, les comptes annuels 2012 bouclent sur un bénéfice net de CHF 7'934.00, après comptabilisation d'amortissements extraordinaires de CHF 339'467.00, et la mise en réserve pour investissements futurs de CHF 30'000.00.

La marge nette d'autofinancement après les amortissements obligatoires s'élève à CHF 377'401.00 (comptes 2011 CHF 530'137.00).

Les principales raisons de cette amélioration sont à voir dans les postes ci-après :

- Recettes fiscales supplémentaires (notamment au niveau des impôts des personnes morales et des impôts irréguliers).
- La réserve pour charges non imputables n'a pas été utilisée.
- Les augmentations des charges liées sont compensées par des charges définitives moins élevées.
- Une bonne maîtrise des charges durant l'exercice 2012 au niveau communal.

Rappelons qu'en fin d'année, les comptes enregistrent une estimation de l'impôt à encaisser pour 2012, puisque les déclarations fiscales 2012 seront traitées en 2013. Cette estimation reste difficile, les éléments conjoncturels pouvant influencer grandement cette estimation.

Investissements

Les principaux investissements de l'année 2012 ont été consacrés à la halle polyvalente (CHF 237'370.00), à l'aménagement des routes (CHF 148'838.00), au solde de la transformation de la scierie de Maules (CHF 53'929.00) ainsi qu'à la réfection de la façade du bâtiment de l'administration (CHF 28'354.00).

Perspectives

La situation financière de notre commune peut être considérée comme étant saine mais l'équilibre devient de plus en plus précaire. Sans les résultats exceptionnels enregistrés en 2012, les comptes seraient conformes au budget prévoyant une perte.

Chaque année, la marge de manœuvre diminue. Nous le constatons lors de l'établissement du budget qui reste un exercice délicat puisque l'estimation des recettes doit se faire avec prudence, notamment auprès des impôts pour personnes morales parce que très volatile, alors que les charges augmentent inexorablement. La situation devra être analysée en temps opportun.

Nicolas Hassler
Responsable des finances

ADHÉSION DES COMMUNES À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

A la fin de 2010, le comité de direction de l'ARG a décidé de créer une Commission de régionalisation des sports chargée de présenter un concept en matière de régionalisation des sports.

Différentes démarches et sondages ont été faits auprès des communes ainsi que des clubs sportifs. Très vite, il s'est avéré que les infrastructures lourdes ne pouvaient plus être financées uniquement par les communes-sièges.

Le but de cette association est de réunir toutes les communes du district pour assurer la pérennité des installations sportives régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.

Il convient d'admettre qu'il n'est pas tout à fait équitable que les communes-sièges prennent en charge l'intégralité des frais d'exploitation de leurs installations respectives, alors même que ces installations ont un caractère régional et sont utilisées par les habitants de toutes les communes de la Gruyère, y compris la nôtre.

Toutefois afin de tenir compte de l'avantage de disposer d'infrastructures sportives sur son territoire, le 50% des charges d'infrastructure restera à la charge de la commune-siège. L'autre 50% sera réparti selon la clé de répartition prévalant à la répartition des charges pour les autres associations régionales. Pour rappel : 25% en fonction de la population légale et 75% en fonction de la population légale pondérée par l'IPF (indice de potentiel fiscal).

Selon les calculs basés sur le comptes 2011, il en coûterait à notre commune un montant de CHF 14'050.00, soit CHF 9.81 par habitant.

Le Conseil communal de Sâles est favorable à l'adhésion à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère ». Il vous recommande donc un oui à cet objet et ceci afin de mettre à disposition de la population des infrastructures sportives performantes.

Cette Association devait être constituée en juillet 2013, pour autant que toutes les communes de la Gruyère acceptent d'y adhérer. Les frais seront répartis entre les communes pour la première fois en 2014.

Des documents sont à votre disposition au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (www.sales.ch). De plus 3 séances d'information ouvertes au public sont prévues :

CHARMEY : Jeudi 4 avril 2013 à 20h (Salle du Maréchal-Ferrant, Au Village d'Enhaut)

PRINGY : Jeudi 11 avril 2013 à 20h (Maison du Gruyère, Place de la Gare 3)

RIAZ : Mercredi 17 avril 2013 à 20h (Salle paroissiale, Rue Hubert-Charles 4)

QUELQUES NOUVELLES DE LA DÉCHETTERIE

Comme vous l'avez vu dans la presse et indiqué lors de notre assemblée extraordinaire du 25 février 2013, nous sommes toujours à la recherche de l'endroit idéal pour l'implantation de notre nouvelle déchetterie. Celle-ci, située chez un privé, devra en effet déménager au plus tard à la fin 2014. Toutes vos propositions sont les bienvenues.

En l'absence du responsable de notre déchetterie, Lionel et Cyril ont assuré l'intérim avec le soutien de notre employé communal Gaby durant une bonne partie de l'année 2012. Nous profitons de l'occasion pour les remercier tous pour le travail effectué.

A partir de la fin du mois de mars 2013, notre responsable actuel, Monsieur Francis Gaudard, reprendra du service. Nous vous prions de bien vouloir vous conformer à ses indications. Nous comptons sur votre fair-play afin que tout se passe pour le mieux.

Nous vous rappelons que le plastique n'est malheureusement pas récolté, mais qu'il doit être mis dans les sacs poubelles.

Attention : le terme « encombrants » inclut tous les déchets incinérables de plus de 35 cm ne rentrant pas dans un sac poubelle ordinaire. Ne seront pas acceptés, par exemple, les déchets tels que bouteilles de shampoing ou de produits divers de nettoyage gardés en stock ! UN VOLUME IMPORTANT DE DECHETS DE PETITE TAILLE NE VEUT PAS DIRE ENCOMBRANTS POUR LA DECHETTERIE !

En raison de l'augmentation des quantités de déchets sur le territoire de notre commune, l'entreprise Jean Niquille et Fils SA, nous a demandé d'avancer l'horaire de collecte des déchets. Pour cette raison, les sacs doivent être déposés aux points de collecte habituels chaque mercredi de 6h00 à 7h30.

Nous avons conscience que cet horaire matinal et assez restrictif et ne convient pas forcément à tout le monde. C'est pourquoi, des containers pouvant récolter des sacs poubelles sont provisoirement maintenus dans les déchetterie secondaires de Romanens et de Rueyres. Nous vous demandons de bien vouloir les utiliser uniquement pour des cas extrêmes (vacances, absence le jour de récolte, etc.) afin qu'ils ne débordent pas déjà le lendemain de la collecte officielle. Il en va du respect des voisins et de l'image de nos villages.

De plus une benne pouvant recevoir les sacs avec vignette a récemment été installée à la déchetterie de Sâles. Elle est disponible pendant les horaires d'ouverture habituels de la déchetterie. Merci à tous !

RAPPEL DES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

ÉTÉ

Mardi de 18h00 à 19h00

Vendredi de 15h00 à 17h00

Samedi de 09h30 à 11h30

HIVER

-

Vendredi de 15h00 à 17h00

Samedi de 09h30 à 11h30

Le passage à l'horaire d'été ou d'hiver se fait la semaine qui suit le changement d'heure au printemps et en automne.

TRIAGE FORESTIER—MODIFICATION DES STATUTS

Le triage forestier souhaite s'équiper d'une machine polyvalente type « Menzi ». Pour cela, le triage doit modifier ses statuts afin d'augmenter la limite des frais d'investissement de CHF 200'000.- à CHF 600'000.-. L'assemblée du 23 avril 2013 se prononcera sur cette modification.

Cette machine permettra une amélioration du rendement, de la sécurité et de l'ergonomie, une remise en état immédiate des coupes de bois et des pistes ainsi que le nettoyage des parterres de coupes.

L'investissement est important, CHF 600'000.-, mais grâce à cet outil, des économies seront faites sur certains mandats confiés jusqu'à maintenant à des tiers.

Financement :

Prix d'achat	CHF 600'000.-
Dissolution de réserves 2011	CHF 100'000.-
Prélèvement sur les réserves du triage	CHF 100'000.-
Crédit bancaire	CHF 400'000.-



MODIFICATIONS DES HORAIRES SCOLAIRES

Avec l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos), le cercle scolaire de Sâles va introduire la 2^{ème} année d'école enfantine dès la rentrée 2013-2014. De ce fait, les horaires ainsi que les jours d'école vont changer.

Horaires des classes :

8h10 - 11h45 / 13h40 - 15h20 pour les classes de Maules, Romanens et Rueyres

8h15 - 11h50 / 13h45 - 15h25 pour les classes de Sâles

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1E - 2E - EP	2E - EP	1E - EP	2E - EP	1E - 2E - EP
Après-midi	2E - EP	2E - EP	congé	1E - EP	2E - EP

1E = 1^{ère} enfantine

2E = 2^{ème} enfantine

EP = école primaire

L'alternance pour les 1P et 2P est prévue le mercredi ou le jeudi matin. Cette communication sera transmise directement par les enseignantes.

Les deux classes enfantines à deux niveaux seront situées à Sâles dans l'ancien bâtiment afin de garantir une bonne synergie. Pour les autres classes, il n'y aura aucun changement.

Les trajets ainsi que les horaires des transports scolaires seront communiqués ultérieurement. Ils seront également dans le prochain libretto des écoles ou disponibles sur le site www.sales.ch rubrique « Ecoles et formation ».

La commission scolaire

OGOZ : QUI DÉTIENT DES DOCUMENTS ?

L'ÎLE DU LAC DE LA GRUYÈRE A 65 ANS

L'Association Île d'Ogoz est en quête de photographies et d'autres documents sur le passé de cette île créée en 1948 par la montée des eaux du lac de la Gruyère. But : compléter le fond déjà rassemblé, créer une exposition et nourrir la documentation en vue d'une publication grand public projetée à l'horizon 2014-2015.

L'île d'Ogoz n'a que 65 ans. Mais le site protégé était habité au Mésolithique déjà (5000 à 9000 ans avant J.C.). Les vestiges prestigieux, visibles de l'autoroute N12 notamment, sont moyenâgeux. Ce sont les ruines aujourd'hui consolidées des tours de la seigneurie de Pont et du bourg d'Ogoz.

En 1947-1948, l'achèvement du barrage de Rossens a créé le lac de la Gruyère. Le paysage de toute la région, et les mentalités même, en ont été remodelées. Ces années-là furent dramatiques pour les habitants des terres et des fermes dès lors noyées. Des communes ont vu des parts parfois importantes de leur territoire définitivement englouties.

Depuis 17 ans, l'Association Île d'Ogoz a d'abord sauvé l'île de l'érosion, puis restauré la chapelle et les tours, enfin installé un cheminement balisé par de nouveaux panneaux d'information. Unique but de tant d'efforts et investissements : protéger le site, tout en ouvrant un large accès public. En 2012 par exemple, sans compter les visiteurs à pied en période d'étiage, plus de 5500 personnes ont été amenées sur l'île à bord des barges de l'association (de nouveaux pilotes sont recherchés), douze mariages et six baptêmes ont été célébrés dans la chapelle. L'avenir est en marche !

Proposer un ouvrage qui raconte la préhistoire et l'histoire de l'île est un prochain chantier de l'association.

Ce qui est recherché :

Sur les années 1940, avant et après la mise en eau du barrage, de la documentation est déjà rassemblée. Mais bien d'autres témoignages écrits et imagés sont certainement restés à l'abri d'archives familiales et communales, par exemple. L'aspect de l'île a d'ailleurs changé au cours de la seconde moitié du dernier siècle, du fait de l'érosion, avant que ses berges soient renforcées grâce à de lourds travaux, menés par le Groupe E, financièrement soutenus par la Loterie romande, notamment.

L'Association île d'Ogoz cherche des images et écrits des périodes d'avant et d'après la création du lac. Un intérêt particulier va aux photographies, prises de tous côtés en basse Gruyère, même d'où les tours et la chapelle de l'île sont moins visibles.

De tels documents sont recherchés, non pour en déposséder les détenteurs, mais pour les scanner, les répertorier et les présenter en exposition avant que les mémoires s'éteignent. Le pire serait en effet que ces documents disparaissent, lors d'une succession par exemple, ou d'un classement «vertical» d'archives faussement jugées sans intérêt.

Les personnes qui en possèdent sont invitées à s'adresser à l'Association Île d'Ogoz, Antoine Gremaud, Les Planchettes 51, 1644 Avry-devant-Pont, 079 236 23 72, association@ogoz.ch, www.ogoz.ch



Association
Île d'Ogoz

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 23 avril 2013, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 février 2013**
(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)
2. **Comptes 2012 du Foyer St-Joseph**
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. **Comptes communaux 2012**
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. **Décision sur l'adhésion de la commune à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »**
5. **Modification des statuts du triage forestier intercommunal**
6. **Zone d'activité de la Joretta : adaptation du prix de vente**
7. **Divers**



Le Conseil communal

Assemblée communale extraordinaire du 26 février 2013 :

284 citoyennes et citoyens étaient présents lors de cette assemblée qui traitait du projet d'un parc éolien dans le Gibloux, sur la commune de Sâles. Cette assemblée extraordinaire a dû être convoquée suite à la demande du Collectif du Haut-des-Roches qui était totalement opposé au projet. La soirée a commencé par une présentation du projet par le Conseil communal suivie de la présentation du Collectif du Haut-des-Roches. Le souhait du collectif était que l'assemblée vote la question « Êtes-vous pour le projet de création d'un parc éolien dans le Gibloux, sur la commune de Sâles? ».

Après ces deux présentations et débats, le vote s'est déroulé à bulletin secret et 196 citoyens ont voté non au projet d'étude de création d'un parc éolien contre 82 oui.

BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier d'une bourse de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

Soit au plus tard le 31 août 2013 pour l'année scolaire 2012-2013.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2013, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire – divorcé,e veuf,ve – séparé,e	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 38'500.-	Fr. 55'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 66'900.-
2 enfants à charge	Fr. 68'900.-	Fr. 78'400.-
3 enfants à charge	Fr. 80'400.-	Fr. 89'900.-
4 enfants à charge	Fr. 91'900.-	Fr. 101'400.-
5 enfants à charge	Fr. 103'400.-	Fr. 112'900.-
6 enfants à charge	Fr. 114'900.-	Fr. 124'400.-

Le formulaire de demande et toutes les informations concernant le calcul du revenu déterminant sont disponibles sur le site internet <http://www.caisseavsfr.ch/rpi> ou auprès de l'administration communale de Sâles.

Le formulaire doit être déposé auprès de l'administration communale au plus tard le 31 août 2013.

Un abri à vélos a récemment été installé sur le parking à l'arrière de l'église. Il est à disposition des élèves, des utilisateurs des TPF et des habitants qui auront ainsi la possibilité de mettre leurs vélos, vélocycleurs, scooters ou motos à l'abri des intempéries.



A l'automne 2013, un abri TPF a été installé en face de l'école de Romanens. Il permet aux utilisateurs des transports publics de se mettre à l'abri.

MANIFESTATIONS DES SOCIÉTÉS VILLAGEOISES

AVRIL 2013

Samedi 20 avril

Coupe de printemps, société de gym

Dimanche 28 avril

Loto de la société de tir

MAI 2013

Dimanche 5 mai

Loto de la société de gymnastique

Dimanche 19 mai

Loto des écoles

Dimanche 26 mai

Première communion

Jeudi 30 mai

Fête Dieu à Romanens

JUIN 2013

Dimanche 9 juin

Loto de la Fanfare

Du jeudi 13 au dimanche 16 juin

Tirs aux sangliers

JUILLET 2013

Dimanche 7 juillet

Loto du Chœur-mixte de Sâles

Dimanche 14 juillet

Loto des pompiers

Mercredi 31 juillet

Fête Nationale à Maules

SEPTEMBRE 2013

Vendredi 13 septembre

Match aux cartes de l'Amicale des Dames

Dimanche 29 septembre

Loto des jeunes tireurs

OCTOBRE 2013

Dimanche 27 octobre

Loto du FC la Sionge

Un joyeux anniversaire à Madame Eugénie Equey, nonagénaire !

Mme Eugénie Equey de Rueyres-Treyfayes va fêter ses nonante ans le 13 avril 2013.

Pour cette belle occasion, le Conseil communal lui rendra visite accompagné d'un présent.

Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur et santé !





34ème Fête des Musiques Gruériennes Sâles

L'union Paroissiale a le plaisir de vous annoncer un grand événement sur la commune de Sâles. En effet, du 15 au 18 mai 2014 aura lieu le giron des musiques gruériennes à Sâles.

Le thème de la fête sera : « Sâles, destination musique »

Le comité d'organisation est sur pied depuis bientôt une année et les préparatifs vont bon train. Nous remercions déjà toutes les personnes qui s'engagent et comptons sur la population pour nous soutenir lors de ces jours de fêtes.

La commission du personnel aura besoin de vous et viendra vous chercher dans le courant de cet automne. Toutes les aides seront bienvenues.

Le comité d'organisation se tient à disposition pour tous renseignements ou toutes suggestions. Le site internet www.sales2014.ch est en fonction et donnera les informations au fur et à mesure de l'avancement de l'organisation.

Le CO :	Président : Jean-Marc Piguet	Vice-Présidente : Mélanie Mauron
	Secrétaire : Carole Golliard	Caissier : Nicolas Hassler
	Com. Personnel : Jacques Uldry	Com. Festivités : Mélanie Mauron
	Com. Logistique : Serge Seydoux	Com. Décorations : Claude Pasquier
	Com. Marketing-Sponsoring : Damien Morand	Com. Musique : Nicolas Barras
	Com. Infrastructures, Sécurité et Parking : Luc Oberson	

AVIS AUX « CRÉATIFS » DE LA COMMUNE DE SÂLES

Nous souhaitons organiser une exposition qui donnerait l'occasion de faire connaître ses talents en toute simplicité et convivialité à chaque personne qui le désire.

Si vous peignez, modelez, tournez, photographiez ou quoique ce soit d'autre, faites-le nous savoir.

L'exposition à la scierie de Maules en fin d'année dépendra de l'intérêt que vous porterez au projet.

Merci pour votre réponse rapide.

Les initiatrices : Claudine Aurora Borcard, Colette Grandjean et Françoise Ruffieux.

Pour vous inscrire et/ou obtenir des informations, vous pouvez vous adresser à :

Claudine Aurora Borcard
Chemin du Pâquier 19
1625 Maules
026 917 83 29 ou 079 711 86 49
claudine@mvs.ch